

**Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)**

\*\*\*

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;  
Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le  
fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 12, rue du Pont à Luxembourg-Pfaffenthal se caractérise comme suit :

L'immeuble sis 12, rue du Pont a été érigé au début du XX<sup>e</sup> siècle pour abriter l'école maternelle et une salle de gymnastique (GEN)<sup>1</sup>. Le bâtiment forme un ensemble visuel, architectural et historique avec l'ancienne remise pour les pompes à incendie, l'église, le pont et le Théiwesbur (LHU/SOC).

L'immeuble est implanté avec sa façade postérieure en bordure du cours de l'Alzette tandis que la façade principale donne sur l'ancienne place Vauban, de nos jours « Spidolsgaart ». Cette appellation est en mémoire du jardin de l'ancien hôpital / caserne militaire. En effet, l'hôpital militaire érigé au XVII<sup>e</sup> siècle avait un jardin aménagé entouré d'un mur sur cette partie de terrain située entre le bâtiment et le pont enjambant l'Alzette. Divers plans historiques montrent que tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle le jardin reste ainsi jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque l'hôpital est transformé en caserne militaire. À partir de ce moment le jardin apparaît comme une grande place nue entouré d'un mur. En 1877 l'Etat cède le terrain alors appelé place Vauban à la ville. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle lorsque la remise pour les pompes à incendie est construite des arbres sont plantés sur la place. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, lorsque l'école maternelle est érigée la place, toujours fermée par un mur, sert de cour de récréation aux enfants. Puis, au fil du XX<sup>e</sup> siècle le mur est démoli, les arbres abattus et la place devient une place publique, ouverte, ce qu'elle reste jusqu'à nos jours<sup>2</sup> (LHU/SOC).

L'immeuble est implanté sur un plan rectangulaire, s'élevant sur deux niveaux. Tandis que la façade principale et la façade postérieure présentent des compositions symétriques, les façades latérales sont aveugles. À gauche, une petite annexe abritant des sanitaires a été ajoutée au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, mais elle ne présente pas d'intérêt architectural ou historique.

Le bâtiment se compose d'une partie centrale abritant les grandes et hautes salles et de part et d'autre une partie abritant chacune une porte d'accès et une cage d'escalier (sans doute pour séparer l'accès entre filles et garçon et / ou l'accès à l'école et à la salle de gymnastique) (GEN). Les fenêtres du rez-de-chaussée sont hautes avec des encadrements en pierre. Elles sont divisées par des meneaux et des croisillons. Les baies au premier étage de la partie centrale sont rectangulaires et ordonnées en bande. Celles des cages d'escalier sont divisées par un meneau en deux parties et surmontées par un fronton triangulaire. (AUT/PDR)

---

<sup>1</sup> Administration du Cadastre et de la Topographie, case-croquis n°1004 et tableau indicatif supplémentaire de l'exercice de 1925.

Bien que l'inscription de l'immeuble sur le plan cadastral date de 1925, il a été construit pendant le première décennie du XX<sup>e</sup> siècle, vers 1907 selon les informations de divers plans et cartes postales.

<sup>2</sup> Résumé fait à partir de divers articles d'André Bruns et de plans historiques regroupés entre autres sur la page Facebook Fortress/forteresse Luxembourg.

La façade postérieure présente au rez-de-chaussée les mêmes ouvertures que la façade principale et au premier étage elle est aveugle. Les cages d'escalier présentent des baies rectangulaires, jumelées au rez-de-chaussée et simples à l'étage. Les dernières présentent en outre des appuis sur corbeaux et une partie supérieure qui est contournée par un bandeau en pierre. Les quatre façades sont par ailleurs rythmées par des bandeaux et bandes plus ou moins saillantes et moulurées. Les deux parties abritant les cages d'escalier sont mises en évidence par leurs légers ressauts par rapport au reste du bâtiment et surtout par leurs toitures transversales avec un entrait et un poinçon décoratifs sous la saillie de rive. Le reste de la toiture présente également une saillie avec des chevrons débordants. (AUT/PDR)

En général, l'immeuble a non seulement conservé son aspect extérieur mais aussi sa structure bâtie (AUT). A l'instant de la visite des installations pour pratiquer l'escalade ont malheureusement cachées les revêtements des sols et des plafonds des salles. Cependant, les rampes des escaliers en ferronnerie semblent être d'origine tandis que les revêtements en carrelage des deux cages d'escalier datent du milieu du XX<sup>e</sup> siècle (AUT/PDR).

L'immeuble est de taille plutôt modeste comparé à d'autres bâtiments scolaires, mais sa composition élaborée lui confère une allure néanmoins très représentative. Le style éclectique avec beaucoup d'éléments décoratifs aussi bien pour les façades que pour la toiture est en outre très caractéristique pour la période de construction et le genre d'immeuble (PDR).

L'ancienne école maternelle / salle de gymnastique (tout comme l'ancien bâtiment des pompes à incendie avoisinant) est non seulement un important témoin du développement architectural et urbanistique du Pfaffenthal, mais le bâtiment est également un témoin de l'évolution démographique et social du quartier. Ainsi, d'un point de vue historique, architectural, social et urbanistique l'immeuble présente un intérêt public à être protégé.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), période de réalisation (PDR), histoire sociale ou des cultes (SOC), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation (LHU).

**La COPAC émet un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 12, rue du Pont à Luxembourg-Pfaffenthal (no cadastral 166/514). 9 voix pour un classement et 2 abstentions.**

Présent(e)s : Almedina Becirovic, Gaetano Castellana, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, John Voncken, Marc Schoellen, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Patrick Bastin, Régis Moes, Silvia Martins.

Luxembourg, le 24 janvier 2024